



VIE COMMUNALE

4



ASSOCIATIONS

10



AGGLOMÉRATION

18

les Chaillées

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE TUPIN & SEMONS



Décembre 2023





©Alain Zelnik

Notre commune est engagée, au sein de Vienne Condrieu Agglomération, dans l'écriture d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce document, qui ne sera pas finalisé avant la fin du mandat, vise à organiser et planifier le développement de notre agglomération pour les prochaines années.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de prévoir comment nous allons développer notre territoire afin de pouvoir répondre à de nombreux impératifs souvent contradictoires.

Tout d'abord, il faut que nous intégrions de nouvelles règles d'urbanisme, telle que le ZAN (zéro artificialisation nette) qui vise à limiter, puis stopper toute consommation de terrains naturels ; ou des politiques que nous nous sommes fixées au sein de l'agglomération qui concernent des domaines aussi variés que l'habitat, les transports, le développement économique (aussi bien agricole, qu'industriel ou touristique), la politique sociale, le traitement des déchets, la politique de l'eau...

Ces politiques de l'agglomération sont décrites dans des documents qui, à partir d'un constat, décrivent des moyens déclinés en fiches action, des objectifs, et font l'objet d'une évaluation annuelle.

Toutes ces opérations se font à l'échelle du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, tout en sachant que certaines de ces compétences peuvent déborder largement sur des territoires plus vastes. Ainsi par exemple, nous faisons partie d'un territoire englobant la Métropole de Lyon pour ce qui regarde la pollution de l'air.

Il est parfaitement légitime de s'interroger sur la marge de manœuvre qui reste à notre commune au sein d'entités aussi grandes (Agglomération Métropole de Lyon : 1,4 millions d'habitants, Vienne Condrieu

Agglomération : 90.000 habitants, Tupin et Semons : 646 habitants).

Et nous tenons à vous rassurer, les options qui seront prises pour l'aménagement de notre commune ne nous seront pas imposées. Nous participons, à égalité avec les autres communes de l'agglomération à l'élaboration de ce PLUI, et nous entendons bien faire valoir notre singularité, et préserver notre commune de toute contrainte extérieure : nous ne pourrions certainement pas obtenir tout ce que nous voulons, mais nous n'accepterons rien que nous n'ayons voulu.

Vous avez été interpellés depuis le début de l'année 2023 afin de signaler les modifications réglementaires qu'il vous serait agréable d'obtenir.

Toutes ces demandes ont été enregistrées, et une réponse individuelle sera faite.

La Commune a également fait différentes demandes qui sont détaillées plus loin.

Notre action pour 2024, va s'inscrire dans une sorte de continuité.

Nous allons poursuivre l'enfouissement des réseaux aériens sur deux secteurs, le coteau de Bassenon, et la route de Les Haies entre Semons et le carrefour avec la route de Pimotin.

Terminer différents chantiers, comme le sentier de Lône en terrasse, l'extension de la vidéoprotection, la rénovation des logements près de la Mairie.

Nous verrons également l'édification du belvédère, ainsi que l'ouverture du camping du Grand Bois dont la rénovation va grand train.

Et, le plus important, la Mairie et son CCAS, continueront leur mission en direction des habitants qui forment l'âme de la Commune, avec un soin tout particulier pour l'école, où se forment les générations futures.

J'adresse nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite, à tous nos habitants, à notre équipe d'élus municipaux, au personnel de la Mairie, ainsi qu'à toutes les associations qui concourent par leur activité à apporter de la vie dans notre commune.

La cérémonie des vœux se tiendra le 5 janvier à 18 heures à la Maison des Associations.

Le Maire, Martin Daubrée



Les Chaillées est une publication annuelle de la mairie de Tupin & Semons.

Adresse : Mairie de Tupin & Semons,
5 rue de la Mairie, 69420 Tupin & Semons
Tél. 04 74 59 81 08 • mail : mairie@tupinetsemons.fr
Site Internet : www.tupinetsemons.fr

Directeur de publication : Martin Daubrée
Création graphique : [Camille CROZET \(38200 Serpaize\)](#)
Magazine gratuit distribué sur toute la commune.

2 Édito

4 Vie Communale

10 Associations

16 Nature

18 L'agglomération

24 Actu !

28 Numéros importants



Le geste du Colibri (*)



L'année 2023 a été riche en événements climatiques extrêmes qui doivent nous inciter à persévérer dans des actions individuelles en vue de participer à notre modeste échelle à préparer un monde vivable pour nos enfants.

Je vous livre quelques suggestions.

La production d'électricité par le biais d'installation photovoltaïque : nous sommes largement incités à remplacer les énergies fossiles par l'énergie électrique, que ce soit pour notre chauffage, que pour nos transports. Ne dépendons plus d'un fournisseur, et équipons nos toits de panneaux.

L'eau : l'été 2023 a été très secs et, si nous avons toujours pu bénéficier d'eau à notre robinet, son usage a été restreint pour de nombreux usages. Pensons à installer des récupérateurs d'eau de pluie, qui nous permettront de continuer à arroser nos jardins. Il y a également une possibilité d'utiliser vos anciennes cuves à mazout comme citerne d'eau de pluie. Après dégazage (ce qui est obligatoire) la transformation de ce récipient en réserve d'eau est une opération assez peu onéreuse, qui vous garantira une ressource en eau bienvenue en été. Pour les perfectionnistes, il est possible d'adjoindre une pompe solaire.

Le traitement de nos déchets : notre production individuelle de déchet ménager était de 525 kg par habitants en 2022. L'objectif est de réduire ce chiffre en recyclant ou en transformant une proportion plus importante de ceux-ci : que pouvons-nous faire ?

Trier nos déchets : nous avons deux points d'apport volontaire, et étudions la possibilité d'en installer un troisième sur le plateau.

Installer un composteur : l'agglomération distribue gratuitement des composteurs individuels. Leur usage est simple, et nous disposons pour la plupart d'entre nous de jardins où les installer. Ce type de déchets, lorsqu'ils sont ramassés dans vos poubelles ne peuvent pas être recyclés. Pour vous, ils sont un apport de compost gratuit ([voir en page 23](#)). Ils vous permettront également de traiter vos petits branchages, ou résidus de tonte.

Recycler : avant de jeter les objets dont nous ne nous servons plus, mais qui sont encore en bon état, pensons à les donner dans un centre de recyclage. (Emmaüs à Vienne et certaines enseignes d'électroménager qui assurent la reprise sans obligation d'achat !).

Planter des arbres.

Enfin, interrogeons-nous, moi y compris, sur le poids de notre pied sur l'accélérateur de nos voitures : que gagnons-nous à rouler plus vite, et que perdrons-nous en cas d'accident.



(*) *L'histoire du colibri : Dans une forêt tropicale un grand incendie se déclare, et tous les animaux de la forêt fuient et trouvent refuge dans une rivière assez large pour les protéger des flammes. Parmi ceux-ci, un colibri qui, sans relâche plonge son bec dans l'eau, part au-dessus des flammes et recommence. Intrigués, les autres animaux l'interrogent sur son comportement. Le colibri répond qu'il puise de l'eau pour la répandre sur les flammes, ce qui fait, bien sûr rire tous les autres. Le colibri leur rétorque : « faites ce que vous voulez, mais moi, au moins, j'aurai fait ma part ».*

Plan d'équipement des toits communaux en panneaux photovoltaïques

Nous avons engagé des démarches afin de démarrer un programme d'équipement des toits des bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques.

Ces démarches n'avaient pas abouti, pour des raisons réglementaires, et pour des problèmes d'ingénierie. Notre commune ne dispose pas de service à même de fournir les dossiers techniques et réglementaires demandés par les installateurs.

Nous avons trouvé un cabinet d'étude, qui est à même de prendre en charge toute la démarche, tant sur le plan technique que sur le plan administratif.

Nous bénéficions également d'une nouvelle réglementation qui permet de mutualiser les productions des différents sites sur plusieurs abonnements EDF.

Tous les toits qui produiront pourront venir imputer leur consommation sur tous les abonnements de la commune, l'excédent étant vendu au réseau.

Nous avons identifié différents édifices et lieu :

- La Mairie
- Les logements à côté de la Mairie
- L'église de Semons
- La cure
- La salle des Fêtes de Semons
- L'auberge
- Le parking vers le cimetière (pas côté vallée, l'autre côté).
- La Maison des Associations (complément).
- La Maison des Associations (éoliens).

Le but est d'arriver à un budget global, accompagné d'un calendrier de travaux pluri annuel, nous définirons alors un mode de financement qui n'impacte pas les finances de la commune.

Complémentaire maladie

Le financement des régimes de santé reste problématique, et le reste à charge imputable aux assurés sociaux est de moins en moins négligeable. Cela conduit certaines personnes à renoncer à se soigner faute de pouvoir en assumer les coûts.

Les populations les plus concernées sont les retraités, les travailleurs indépendants qui ne bénéficient pas d'un système collectif.

Nous étudions la possibilité de mettre en place une convention avec une société d'assurance qui proposerait différents niveaux de protection pour l'ensemble de la population désireuse de souscrire à un tel contrat.

Les habitants profiteraient ainsi d'un tarif plus favorable.

Le C.C.A.S. pourrait également intervenir, et prendre en charge une partie des cotisations, en fonction des revenus, et selon un barème à définir.

Nous vous incitons, si vous êtes intéressés par une telle démarche à nous le faire savoir par tout moyen à votre convenance. Nous organiserons alors une réunion d'information.



École de la Source

Après avoir obtenu le label Eco-Ecole durant 5 années consécutives, les enfants de l'école de la Source se lancent le défi d'obtenir un 6^{ème} label sur le thème de l'eau.



Ils vont donc traiter ce sujet sous plusieurs angles :

- Ecologique : les élèves vont découvrir la pollution de l'eau à travers le monde, le rôle d'une station d'épuration, comment économiser les ressources d'eau
- Scientifique : les enfants étudieront les différents états de l'eau, le fonctionnement d'un moulin à eau et d'une écluse, les petites bêtes de la mare (pêche à l'île du beurre), les différents milieux aquatiques et leur faune et flore (rivière, mare, mer, lac...)



- Technique : les élèves installeront une pompe à eau solaire dans leur potager et utiliseront les récupérateurs d'eau installés dans la cour de récréation.

- Artistique : chaque classe va créer un album sur le thème de l'eau en partenariat avec Lucille Thalaysat qui est illustratrice. Les chants appris à la chorale d'école porteront également sur le thème de l'eau. Le spectacle de Noël, une représentation théâtrale intitulée « L'odyssée du Triolet », servira de support pour créer un beau spectacle de fin d'année à la kermesse.

- Sportif : les élèves de la classe élémentaire iront à la piscine de Saint Romain en gal et réaliseront une sortie kayak à St Pierre de Bœuf



Il y a également trois nouveautés cette année à l'école :

- Les élèves bénéficient désormais de cours d'anglais avec une intervenante bilingue.
- Les enfants se régaleront à la cantine puisque les repas sont désormais réalisés par les cuisiniers de l'école des Haies avec des produits locaux, frais et de saison. Une liaison chaude a été mise en place.
- Un transport scolaire permet désormais aux enfants qui habitent à Tupin de venir en bus à l'école.

CONTACT École de la Source

Stéphanie RIBEIRO PIZOT
5 rue de la mairie - 69420 Tupin et Semons
04 74 59 84 88



Mise en place de la cantine avec l'école de la commune « Les Haies »

Une organisation différente qui amène (comme nous l'espérons) pleinement satisfaction tant auprès des enfants que du personnel.

Un repas cuisiné dans les locaux de la cuisine scolaire de la commune « les Haies » et transporté sur Semons à la cantine de l'école. Cuisine à partir de produits frais et locaux.

Nos deux cuisiniers Sandrine PLANTA aux Haies et Guillaume DEBOOM à Semons font de leur mieux pour que ces repas soient un vrai moment de plaisir pour les enfants.

Bilan cours informatique 2023

La session de cette année s'est déroulée du 28/2 au 16/5 soit dix cours.

Six personnes de la commune ont pu ainsi revoir les différents thèmes abordés lors des précédentes séances afin de mieux maîtriser l'outil et renforcé les acquis, tout cela dans une très bonne ambiance.

L'accent a été mis cette année sur la sécurité lorsque l'on navigue sur Internet et la gestion des mots de passe.

Suite aux questionnaires remis aux participants il est remonté le besoin de plus personnaliser les cours voir d'homogénéiser le niveau de chaque séance, suivant le nombre d'inscriptions, nous essayerons d'accéder à ces propositions.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous inscrire au prochain module pour l'année 2024 en contactant la Mairie au 04 74 59 81 08.

Le mot du CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Comme le prévoit le code de l'Action Sociale et des Familles (2006 LR123-6) nous avons écrit et formalisé l'Analyse des Besoins Sociaux de notre commune. C'est une obligation légale des CCAS. Celle-ci a été présentée pour validation au Conseil Municipal du Jeudi 2 Mars 2023.

Vous pouvez la consulter sur notre site internet ou en Mairie sur la borne informatique.

Cette année encore, le CCAS a accompagné différentes problématiques :

● Le bien vivre à domicile :

Prise en charge partielle de l'installation téléalarme gérée par Vienne Condrieu Agglomération, orientation vers des prestataires pour le port de repas à domicile (un projet à venir au niveau communal, à suivre...)

Contribution financière sur de l'aide à domicile via l'Association AIAD de Condrieu.

- Les prestations liées aux Aînés : colis annuel pour les retraités âgés de 70 ans et + ; repas annuel à partir de 65 ans ; cumul pour les deux conditions d'âge.

- Favoriser la prévention de l'isolement et favoriser le lien social grâce aux ateliers qu'ils soient informatiques ou créatifs... Ils ont un sens dans le cadre de l'échange de savoirs faire ou d'apprentissages à acquérir mais aussi du lien social.

- Nous nous inscrivons également dans le réseau des CCAS des différentes communes des alentours ce qui nous permet de participer à l'animation de l'Hôpital de Condrieu, particulièrement sur la section EHPAD.

C'est ainsi que notre Chorale a assuré une prestation d'après-midi festif en mars 2023.



● Le soutien à la formation :

Contribution à des frais d'études conditionnant l'accès à un stage ou frais liés à la mobilité.

Soutien financier dus à des frais de formation continue pour adulte.

● Périscolaire/ école :

Une garderie périscolaire est prévue le matin de 7h à 8h15 et le soir de 16h15 à 19h.

Une restauration scolaire de 11h45 à 13h30.

Pour ces deux prestations, un tarif est fixé fonction d'un barème familial. Le CCAS assure la prise en charge financière de la différence.

Un accompagnement scolaire assuré par deux bénévoles de qualité Françoise et Clément, Merci à eux !

Ce temps s'inscrit dans le cadre du périscolaire.

Si vous avez des questions, des interrogations ou peut être des besoins sur une prestation n'hésitez pas à nous joindre nous sommes à votre disposition.

CONTACT

Chantal Miguel, Adjointe au Maire

Mairie 04 74 59 81 59

Repas des Aînés

Notre traditionnel repas de fin d'année « des Aînés » s'est déroulé ce jeudi 7 décembre à la Maison des Associations de Gravisse.

Tout comme l'an dernier une cinquantaine de convives ont répondu présent à l'invitation du Maire.

Un moment de rencontre convivial accompagné musicalement par le tandem « Hélène et le Garçon » et l'équipe de Freddy « Auberge de la Source » à la cuisine et au service.

Cette journée de détente nous a permis de nous retrouver avec des habitants de l'ensemble de la commune dans la joie et la bonne humeur.

A l'année prochaine...





Association ATTELAGE LOISIRS de TUPIN et SEMONS

Concours d'attelage des 15 et 16 juillet, une grande réussite !

Cette année, Tupin et Semons a été les 15 et 16 juillet derniers le théâtre d'une manifestation originale : c'est à cette date que s'est tenue la dernière édition du concours d'attelage, pour le plus grand plaisir des participants et spectateurs, et grâce à l'aide de nombreux bénévoles.

Depuis sa création en 1988, l'Association Attelage Loisirs de Tupin et Semons (ALTS) est dédiée à l'organisation de ce concours. Celui-ci est aujourd'hui l'une des épreuves nationales du championnat de France de la Fédération Française d'Équitation, à la grande fierté des membres de l'association.

Ainsi, cette année, ce sont 38 attelages de niveaux différents et de la France entière qui ont été accueillis, de nombreux jeunes meneurs se sont inscrits : un vrai motif de satisfaction pour les membres de l'association, qui vient les récompenser de leur engagement pendant plusieurs mois.

Cet événement est en effet l'aboutissement de plusieurs mois de travail : la date du concours a dû être arrêtée un an à l'avance pour pouvoir l'inscrire dans le programme du championnat national, sans risque d'avoir d'autres concours d'importance au même moment. Les responsables se sont ensuite réunis tous les mois, pour préparer ces deux journées dans les moindres détails, et réserver le matériel nécessaire longtemps à l'avance.

Malgré l'anticipation, les journées du concours n'ont pas été de tout repos : par exemple, le groupe électrogène qui avait été réservé pour l'alimentation électrique du paddock a été brûlé par des manifestants dans les rues de Lyon quelques jours avant. Il a fallu au dernier moment retrouver un groupe électrogène, malheureusement bien plus cher. Ou encore, le vent violent qui a soufflé tout le samedi, emportant les obstacles du parcours et les balises délimitant la « carrière » (l'espace où se déroulait le concours), a compliqué la tâche des juges officiels dans leur évaluation de l'ensemble des concurrents pour les deux épreuves (maniabilité/combiné, et dressage).

Cette première journée s'est terminée par une « pasta party » et une soirée karaoke particulièrement conviviale dans laquelle se sont mêlés équipages et habitants de la commune.

Le lendemain, dimanche 16 juillet, les épreuves de maniabilité/combiné et de dressage ont pu se dérouler normalement, le vent ayant cessé. La remise des prix aux concurrents a clos ce week-end équestre en la présence de Monsieur le Conseiller départemental Philippe MARION.

Pour terminer, nos remerciements les plus chaleureux vont aux nombreux bénévoles sans lesquels cette manifestation n'aurait pu avoir lieu avec autant de réussite : en premier lieu les presque 40 bénévoles de l'ALTS qui ont tenu l'ensemble des postes, et qui ont donc participé aux deux réunions préparatoires, mais aussi les bénévoles du Comité des Fêtes, qui a organisé la soirée du 14 juillet, très appréciée. Au-delà d'un concours équestre qui fait rayonner Tupin et Semons, cette manifestation est avant tout l'occasion d'animer la commune et de rassembler ses habitants dans un état d'esprit festif et amical.



Chorale le "Chœur de la Source"

8 ans après sa création, la chorale le "Chœur de la Source" poursuit ses activités musicales, au sein du village, avec désormais 2 concerts, au mois de novembre (le 18 pour cette fin d'année) et le 2^{ème} en juin qui sonne les vacances au terme d'une saison bien remplie !

Le concert du 10 juin était une vraie réussite à la Maison des Associations avec la participation du Quintet Harmonic' de Condrieu.

Nos prestations ne s'arrêtent pas aux portes de Tupin & Semons mais s'exportent dans les villages environnants, du Rhône, de la Loire ou de l'Isère à l'invitation des chorales amies.

Les choristes disponibles en semaine animent aussi les EHPAD du secteur, pour le plaisir des résidents et de leur personnel, Maclas, Echallas, Condrieu, Vienne etc sont désormais des habitués de nos visites.

Ce ne sont pas moins de 7 concerts qui ont ponctué 2023 avec toujours le souci de bien faire.

A la fête de l'école de juillet, quelques choristes ont rejoint les enfants pour un chant commun. Une expérience à renouveler en 2024 et à fidéliser !

Notre chorale se porte bien avec une petite quarantaine de choristes, du cru et des villages avoisinants qui forment un groupe sympathique et convivial répétant avec sérieux le répertoire proposé par notre cheffe de chœur, Véronique Larose.

Outre les répétitions, la chorale vit comme une grande famille.

Elle fête les anniversaires des choristes, partage les traditions festives, le tirage des rois, Noël, le Nouvel An comme il se doit autour de friandises et boissons qui marquent ces grandes dates et permettent aux choristes d'échanger autrement qu'autour des partitions.

Notre saison 2022-2023 s'est terminée par un pique-nique offert par le bureau à la toute nouvelle Maison des Associations où chacun, chacune, les conjoints ont pu s'exprimer par le chant, la danse autour d'un apéritif et repas bien appréciés.

Notre rentrée a eu lieu le 4 septembre 2023 mais si vous aimez chanter, il est encore temps de nous rejoindre le lundi soir à 19h30 pour 2 h de répétition. Vous serez bien accueilli(e)s. Ne chantez plus seul(e)s, retrouvez-nous une fois par semaine pour exprimer vos talents !

Le Chœur de la Source vous souhaite des fêtes de fin d'année joyeuses en famille ou entre amis et une belle année 2024.

CONTACT

Chorale « le Chœur de la Source »

Nicole : Présidente 06 16 20 07 38

www.chorale-tupinsemons.fr

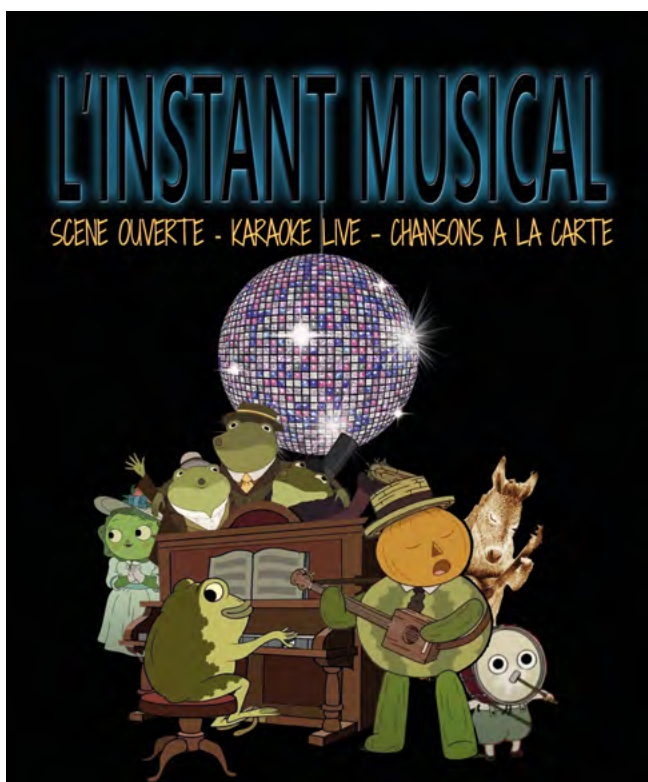
Facebook : www.facebook.com/LeChoeurdelaSource/

Les Semons Sauvage

L'année 2023 a été riche et intense pour l'association des Semons Sauvages, votre participation et votre soutien nous donne envie de continuer !!

Petit retour en images des évènements passés :

En janvier 2023, se sont déroulés LES HIVERNADES avec un concert illustré pour les jeunes enfants offert par Lorette Zitouni et la Compagnie LILAHO et un Loto karaoké concert avec l'Instant musical !



En mars 2023, avec l'équipe municipale, nous avons accueilli une pièce « UKRAINE, mon amour », par François MAYET et Irina Lytiak



En septembre 2023, les semons sauvages ont accueillis à la Maison des Associations :

!Mento Cloub & Les fidjis Phoenix Sisters!



Riches de ces expériences humaines et convaincus de l'intérêt de se retrouver autour de musiques, de spectacle et de fêtes, nous vous proposerons de nouveaux évènements pour l'année 2024 :

A vos Agendas :

Dimanche 21 janvier 2024.



A la salle des Fêtes de Tupin, nous accueillerons à 16h ISME et LA SEMEUSE D'ETOILE par la Cie les Lucarnes songeuses un spectacle théâtre d'ombre pour les petits et les grands à partir de 3 ans (30 mn) avec son goûter crêpe à l'issue !

PAF (Participation aux frais 5 €).

Pour la suite de l'année : concerts et soirées jeux en perspectives !!!!!

On compte sur vous !!!

Association des Amis de Notre Dame de Semons

Cette année, la traditionnelle marche de Notre Dame de Semons du dimanche des Rameaux a eu lieu le 2 avril.

Le temps n'était pas avec nous, quel dommage !

La pluie incessante a découragé bon nombre de marcheurs... Seuls quelques courageux ont parcouru l'un des trois parcours – de 4.5 à 20 km – soigneusement piquetés par les bénévoles de l'association. La nouveauté de cette année, la rando commentée (par Pascal Gérin) sur le vignoble et le patrimoine ayant malheureusement dû être annulée.

C'est à la Maison des Associations et dans la bonne humeur qu'un repas champêtre a rassemblé et réconforté les marcheurs du jour et les organisateurs.

Un grand merci au traiteur, Mr Thonnerieux, pour sa souplesse et sa générosité, pour les repas commandés et non consommés.

Et rendez-vous à tous, l'an prochain, sous un soleil radieux nous l'espérons !



Atelier Tricotin

Tous les mercredis de 15h à 18h en Mairie salle du bureau de vote.

Vous êtes les bienvenus !

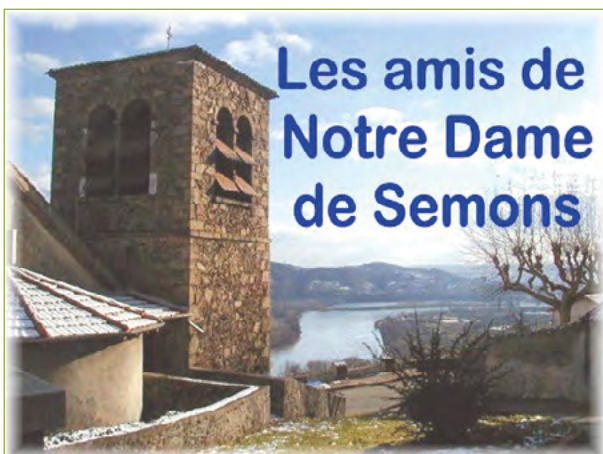
Vous trouverez différents savoir-faire en tricot, crochet, couture...



CONTACT

Atelier Tricotin :

Contact en Mairie : 04 74 59 81 08



Le Sou des écoles

L'association du Sou des écoles se réunit comme tous les ans autour d'un projet commun : être le trait d'union entre la commune, l'école, les associations et leurs différentes activités.

Réunis autour de notre présidente, Valérie Degache et notre trésorier, Kevin Bouvier, le bureau, les parents, elle permet à tous les enfants, aux habitants de la commune, de faire vivre Tupin et Semons, de construire son avenir.



Notre premier événement, **le 4 novembre dernier**, la « Boom d'Halloween », fut d'une grande réussite. Nous remercions tous les participants et les acteurs, bénévoles, de cet événement.

Cette année sera encore riche en émotions et activités !

Après notre traditionnelle marche au Flambeau et marché de Noël, nous vous attendons nombreux pour le **carnaval de l'école le 26 mars 2024**, la **Kermesse de fin année déjà prévue pour le 29 juin**.



Enfin, sur le thème de l'eau et sa gestion, nous participerons au financement d'activités pour notre école : **sortie le 4 juin au moulin de Vignal**, **sortie Canoë à Saint Pierre de Bœuf**, **visite d'un barrage...**

Bref, venez nombreux, toujours plus nombreux, afin de faire vivre notre école !



Association des jeunes de Tupin et Semons

Le retour des traditions !

Après trois ans d'absence, nous sommes de retour!

Malgré cette période de pandémie où nous n'avons pu faire perdurer les traditions des conscrits, l'idée de relancer l'association ne nous a jamais quitté. Après les retours positifs sur nos événements de l'année 2023, la motivation est à son comble.

Le 21 janvier nous organisons un concours de belote.

Le 3 mars, un bal ouvrira les festivités.

Le week-end du 13-14 avril aura lieu une matinée au thème « Campagnard ».

Le 1^{er} mai, nous toquerons à vos portes pour la récolte des oeufs, nous dégusterons ensemble l'omelette traditionnelle **le 5 mai**.

Enfin, nous marquerons le début de l'été grâce à la vogue, **du 14 au 16 juin**. L'ouverture de celle-ci se fera par la tournée des brioches, suivra deux bals et pour finir plus calmement un concours de pétanque accompagné d'un repas vous sera proposé.

Tous les événements auront lieu à la maison des associations de Tupin et Semons.

Nous avons hâte de pouvoir partager ces moments avec vous, on compte sur votre bonne humeur !

Vos jeunes de Tupin et Semons.

Société de chasse de Tupin Semons & Ampuis

Notre société de chasse a profité de la période estivale pour renouveler de nouveaux miradors (poste de tire surélevé) afin d'assurer un bon déroulement et la sécurité des battues. Nous poursuivons la sécurisation de nos actions de chasse en installant de nouveaux miradors en 2024.



Régulièrement des formations sont effectuées afin de rester pointus sur la sécurité et le respect de la réglementation.

Nous sommes toujours en lien avec les agriculteurs pour prévenir d'éventuels dégâts que pourraient causer certaines espèces (pose de clôtures électrifiées, remise à plat et semis de certaines zones endommagées par le gibier).

Nous sommes très attentifs à la sécurité de tous et nous sommes à l'écoute des autres usagers de la nature.

Vivre en Yoga

L'association «AYR» récemment rebaptisée «VIVRE EN YOGA» propose cinq cours de yoga sur les trois communes d'Ampuis, Tupin et Saint Cyr du Rhône.

Sur la saison 2022-23, elle comptait 85 adhérents.

Cette année, les deux enseignantes interviennent aux horaires suivants :

Lundi • Tupin • 9h45

Mardi • Ampuis • 17h15 et 18h30

Jeudi • Saint Cyr • 17h45 et 19h

Vivre en Yoga organise également chaque année un week-end de yoga en résidence avec un intervenant extérieur, des masters class les dimanches matins et diverses séances de découverte d'autres activités telles que bains de gong, yoga et psychophonie, qi gong...

Laissons la parole aux adhérents :

« Une belle parenthèse dans le quotidien. »

« Prendre soin de soi et être à l'écoute de son corps. »

« Raviver sa petite flamme intérieure. »

« C'est aller vers soi... avec les autres... »

« Se recentrer sur soi pour bien vivre avec les autres. »

« Merci le yoga qui m'a aidé à faire disparaître les douleurs que j'avais depuis des années et aux méditations qui m'aident à grandir et à dépasser plein de problèmes ou de difficultés... Namasté. »





Le parc du Pilat

Le Parc du Pilat affirme son engagement en faveur des haies

Près de 27 km de nouvelles haies ont été plantés dans le Pilat en 10 ans ! Pour les multiples services qu'elles rendent au Pilat, le Parc accompagne les agriculteurs pour reconstituer, entretenir et valoriser les haies.

Cette démarche vient d'être récompensée par la certification "Label Haie" et le Parc reconnu Organisme Collectif de Gestion des Haies. 14 éleveurs du Haut-Pilat engagés sont ainsi certifiés depuis 2023. Et d'autres volontaires vont désormais pouvoir en bénéficier sous cette forme collective.

Pour aller plus loin, le Parc a également signé l'Appel de la Haie lancé au niveau national par l'AFAC-Agroforesterie qui a permis de doter notre pays d'un grand plan national pour les haies à 2030 avec 3 priorités, parfaitement en phase avec l'action du Parc : valoriser les haies pour les agriculteurs et les territoires, les protéger pour éviter qu'elles ne disparaissent et reconstituer le bocage.

Planter, oui, mais aussi entretenir les haies déjà existantes.

En France, les haies disparaissent trois fois plus vite qu'on ne les plante. Les plantations requièrent beaucoup d'attention pour réussir et grandir, surtout les années séchantes.

Si la plantation est très utile, d'autant plus qu'elle correspond à la demande de nombreux agriculteurs sensibles à l'évolution du climat, l'entretien des haies existantes est également essentiel pour pérenniser ses fonctions bénéfiques.

Réguler l'emprise des haies sur les parcelles, par exemple, se fait par un entretien latéral dont la fréquence doit être adaptée, avec un matériel ou les types de coupes bien choisis. Aussi peu évident que cela puisse paraître, une coupe au plus près du sol peut aussi permettre de rajeunir la haie et ainsi la pérenniser.

Une gestion réfléchie et attentive des haies est fondamentale pour qu'elles puissent atteindre un bon état écologique et ainsi contribuer à la performance économique et environnementale de l'exploitation agricole.

C'est un travail qui demande une très bonne technicité pour lequel le Parc accompagne les agriculteurs.

Plus d'informations sur les haies dans le Pilat sur le site internet du Parc

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/agriculture/plantations-de-haies/>

Tendre salamandre... Partez à la recherche de la salamandre tachetée !



Vous avez croisé une Salamandre ? Participez à l'enquête pour mieux connaître sa répartition dans le Pilat et le mode de vie de cet animal discret, sujet de bien des croyances populaires.

La salamandre tachetée appartient à la famille des amphibiens. C'est-à-dire un animal dont les larves sont aquatiques et les adultes terrestres. Comme tous les amphibiens en France, c'est une espèce protégée.

Les salamandres sont souvent victimes du trafic routier.

Ne craignant pas les prédateurs, elles se déplacent lentement, et n'hésitent pas à traverser des espaces à découvert, souvent au péril de leur vie.

Le Parc naturel régional du Pilat, en partenariat avec le CPIE des Monts du Pilat, anime un Observatoire participatif de la biodiversité auquel vous pouvez contribuer.



Aidez-nous à mieux connaître la répartition de l'espèce sur le territoire du Pilat en nous transmettant vos observations !

Plus d'information sur le site internet dédié :

<https://citizen.parc-naturel-pilat.fr/fr/home>



Vers un nouveau projet pour le territoire du Pilat

A lors que l'année 2023 fut consacrée à la conception du nouveau projet de territoire qui devrait nous conduire vers le renouvellement du classement en tant que « Parc naturel régional » pour la période 2026-2041, l'année 2024 sera celle d'une première appréciation du projet par le Ministère en charge de l'écologie, qui attribue ce classement.

En effet, sur la base d'un diagnostic du territoire et de nombreuses réunions de concertation organisées pour construire le projet de territoire, les 6 ateliers de co-écriture de l'automne 2022 ont permis d'aboutir à une version de travail de la charte en mars 2023. Appelée « Version martyre », elle avait pour vocation de donner à voir le résultat de cet important travail collectif et surtout de permettre aux communes, intercommunalités et partenaires concernés, de réagir pour améliorer la qualité de ce projet de territoire.

Ainsi, les collectivités et partenaires du Pilat (et de la zone d'extension pressentie en Ardèche et Haute-Loire) ont fourni un gros travail et proposé des ajustements en phase avec leur vision du territoire à l'horizon 2041.

Sur la base de ces retours, les instances du Parc ont été mobilisées pour écrire une nouvelle version du projet de territoire, appelée V1 : lors de cinq réunions de vice-présidents, sept de la commission charte ou du bureau syndical et avec l'appui d'experts lors de deux conférences-débats, les points majeurs ont été discutés et tranchés.

Durant l'année 2024, cette nouvelle version intermédiaire du projet, V1, sera adressée à la Région Auvergne Rhône-Alpes, puis à l'État et au Comité National de Protection de la Nature (CNPN). Après une visite sur le terrain, l'État en s'appuyant sur l'avis du CNPN et de la Région indiqueront les points d'amélioration à travailler pour obtenir le renouvellement du classement en Parc naturel régional. Ces avis de la Région et de l'État sont particulièrement importants. Gardons à l'esprit que le classement du Pilat en « Parc naturel régional » comporte une date de péremption. Sans validation par l'État du nouveau projet de territoire, ce classement serait perdu.

Chauffage bois : adoptons les bonnes pratiques

L'hiver est là et les cheminées fument ! À bûches ou à granulés, le chauffage au bois procure bien souvent une sensation de bien-être à la maison avec une chaleur douce et une ambiance cosy. Alors, pour que chauffage au bois rime avec confort, sécurité et économies d'énergie, voici quelques conseils.

Vous possédez un appareil de chauffage au bois ? Optimisez son usage et protégez-vous des polluants, tout en augmentant le rendement de votre combustible et faites aussi des économies !

La recette magique d'une combustion complète

Une combustion complète du bois, c'est l'assurance d'une meilleure qualité de l'air à l'intérieur de votre foyer et au global sur l'Agglo.

Quels sont les critères pour obtenir une combustion complète ?

1. Un appareil performant, bien dimensionné (puissance adaptée)

Un poêle à bois récent et performant (labellisé flamme vert 7* par exemple) émet environ cent fois moins de particules fines dans l'air qu'un foyer ouvert. Un grand progrès pour la santé publique !

2. Du bois sec et de qualité

Afin de limiter l'émission de gaz nocifs lors de la combustion, et d'améliorer le rendement du bois, il faut du bois sec et de qualité.

3. Une bonne utilisation

Pour une utilisation optimale de son appareil de chauffage au bois, il convient de veiller à respecter les étapes suivantes :

- Lors de l'allumage, ouvrir les arrivées d'air primaire et secondaire au maximum et privilégier la méthode de l'allumage par le haut (voir ci-dessous).
- Ensuite, diminuer l'arrivée d'air primaire afin d'obtenir un équilibre : ni sous-combustion, ni sur-combustion.
- Pour le rechargement, attendre qu'il se forme un lit de braises vives qui permettra à la nouvelle bûche de reprendre plus facilement, tout en lissant la diffusion de la chaleur.

Mes obligations : faire ramoner 2 fois par an (règlement sanitaire départemental type article 31) et faire entretenir l'appareil par un professionnel 1 fois par an : arrêtés du 23/02/2009 et du 15/09/2009.

4. L'allumage par le haut

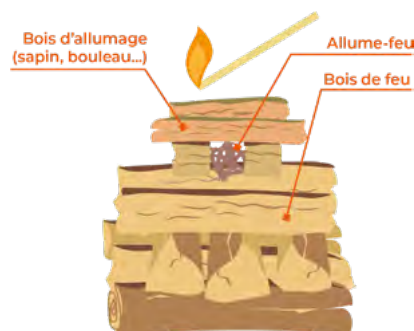
L'allumage par le haut (dit aussi allumage inversé) permet de réduire les émissions de particules fines lorsque vous allumez votre feu.

Pourquoi c'est moins polluant ?

Lors d'un allumage par le haut, au lieu de se transformer en gaz polluants, les gaz générés par la combustion traversent les flammes et sont donc brûlés, évitant ainsi de finir en particules fines.

Ce type d'allumage est donc moins polluant que la méthode traditionnelle, mais également plus efficace énergétiquement, donc plus économique.

La technique de l'allumage par le haut



1. Ouvrez toutes les arrivées d'air de l'appareil au maximum.
2. Empilez les bûches, celles de plus petit diamètre en haut.
Ne surchargez pas le foyer et espacez les bûches pour que l'air circule.
3. Placez des petits morceaux de bois léger et sec (résineux, peuplier) et un allume-feu (sans produit pétrolier) sur le dessus.
4. Allumez l'allume-feu et fermez la porte.
5. Baissez l'entrée d'air primaire quand le feu a bien pris (au bout de 30-40 mn), sans aller jusqu'à la fermer.

Logements plus performants : Les enjeux du chauffage

La crise énergétique et la lutte contre le changement climatique nous incitent à questionner notre façon de nous chauffer pour tenter de réduire nos consommations et notre impact sur l'environnement. Face à la hausse des prix et à l'urgence climatique, le plan national de sobriété vise à réduire de 10 % notre consommation d'énergie dans les 2 prochaines années.



Les bon gestes pendant l'hiver

Température idéale

- Pièces à vivre (salon, salle à manger, cuisine, bureau): 19 °C
- Chambres : 16-17 °C. Une température excessive peut dégrader la qualité du sommeil
- Salle de bain : 22 °C uniquement pendant l'utilisation de la pièce

Plusieurs équipements existent pour maîtriser précisément son chauffage

- Robinets thermostatiques
- Thermostat d'ambiance
- Sonde extérieure

Pour évacuer l'humidité, après avoir éteint les radiateurs, on aère son logement 5 à 10 minutes par jour.

L'entretien de sa chaudière par un professionnel est obligatoire une fois par an. Il garantit la sécurité et permet de faire des économies.

Une installation négligée peut émettre du monoxyde de carbone, gaz toxique et très dangereux s'il est inhalé. Une chaudière bien entretenue permet d'effectuer jusqu'à 12 % d'économie de combustible.

On installe un système de ventilation. Si une VMC est déjà présente, on vérifie que le renouvellement d'air est suffisant. Dans le cas contraire, on la remplace.

Les systèmes de chauffage les plus écologiques sont :

- les panneaux solaires thermiques, la chaudière ou le poêle bois
- les pompes à chaleur (air/air, air/eau ou géothermiques)
- les radiateurs électriques à inertie,
- les chaudières à gaz à très haute performance énergétique.

** Les robinets thermostatiques et le thermostat d'ambiance permettent de maintenir une température choisie. La sonde, quant à elle, maintient la température en s'adaptant aux éléments extérieurs.*

Préservons la ressource en eau

Depuis sa création, la communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement, collectif et non-collectif mais également en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Depuis le 1er janvier 2020, l'Agglo est en charge de l'eau potable sur la totalité du territoire. Cette compétence comprend la production le traitement, le stockage et la distribution de l'eau aux abonnés.



Trois élus interviennent dans le cycle de l'eau, chacun dans le cadre d'une compétence clairement définie. Max Kéchichian est en charge de l'eau potable, Alain Clerc en charge de l'assainissement et Martin Daubrée en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Ils tiennent un rôle indéniable dans la gouvernance de l'eau : ils sont présents localement là où se concrétisent les actions mais également à l'échelle de leur bassin hydrographique là où se décident les grandes orientations de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Max Kéchichian,

Vice-Président en charge de l'eau potable, maire de Serpaize

L'Agglo est compétente en matière d'eau potable depuis à peine 1 an. Un travail énorme a été fait pour que ce transfert se passe dans les meilleures conditions et nous pouvons être satisfaits du résultat. Aujourd'hui, le cycle de l'eau est une direction à part entière à l'Agglo et prend en considération les deux cycles de l'eau. Nos trois domaines d'intervention sont indissociables et tout ce que nous faisons chacun dans nos parties respectives sert inévitablement à l'autre. Tout est fait pour que la ressource eau soit préservée et c'est l'affaire de tous.

Martin Daubrée,

Conseiller délégué en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, maire de Tupin et Semons

Se préoccuper du grand cycle de l'eau, c'est également participer à la protection de l'eau et donc contribuer à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée à la population. Préserver un milieu naturel représente un atout majeur pour les territoires sur les plans sanitaire, touristique mais également économique (car nécessitant moins de traitement de l'eau). Ceci est d'autant plus vrai et nécessaire dans un contexte de changement climatique : les milieux naturels offrent des services gratuits et peuvent, s'ils sont en bon état, absorber certains effets néfastes induits par ces changements qui sont déjà avérés sur certains territoires français. Nous devons tous être des acteurs de cette préservation. L'eau est un bien commun qu'il nous faut ensemble gérer.

Alain Clerc,

Vice-Président en charge de l'assainissement, maire de Septème

Le traitement et la distribution de l'eau potable sont fortement liés à l'état de l'eau brute dans le milieu naturel avant son prélèvement, entraînant des contraintes de traitement de l'eau. De même, le rejet des eaux usées dans le milieu naturel après traitement a forcément un impact sur le grand cycle de l'eau. Dans le domaine du traitement des eaux usées, l'Agglo a déjà fait preuve de volontarisme en réhabilitant la station d'épuration Vienne-Sud, dans un objectif de préservation du Rhône mais aussi dans une perspective de développement durable grâce à la nouvelle unité de méthanisation opérationnelle depuis fin 2017. À chaque étape de sa vie, l'eau bénéficie de mille soins car c'est une denrée rare, ce que nous oublions bien trop souvent.

Les bons gestes

Je bois l'eau du robinet



- 1 bouteille parcourt en moyenne 300 km avant d'arriver sur la table du consommateur, un impact environnemental fort.
- Seulement 1 bouteille plastique sur 2 sera ensuite recyclée.
- Les déchets des bouteilles représentent 10 kg par personne et par an.



Le prix de l'eau

En 2017, 51 % des français ont déclaré boire de l'eau en bouteille tous les jours ou presque selon l'Observatoire de l'eau (baromètre Cieau/Tns-Sofres 2017), ce qui représente 7 milliards de bouteilles d'eau vendus chaque année en France.

Toujours selon l'Observatoire de l'eau (baromètre Cieau/Tns-Sofres 2017), 1 litre d'eau en bouteille coûte en France de 100 à 400 fois plus cher qu'1 litre d'eau du robinet.



En résumé, l'eau du robinet :

- Un produit local
- Une qualité contrôlée régulièrement,
- Une faible empreinte écologique,
- Et à moindre coût.

La qualité de l'eau

L'eau distribuée au robinet de chaque habitation fait l'objet d'un traitement spécifique pour la rendre potable. Les installations sont suivies de manière régulière et rigoureuse par les exploitants en charge de la production de l'eau. En plus des auto-contrôles faits par l'exploitant, le contrôle sanitaire de l'eau potable réalisé par l'Agence Régionale de Santé fait de l'eau l'un des produits alimentaires les plus contrôlés en France.

À titre d'exemple, le réseau d'alimentation de Vienne a fait l'objet de 63 prélèvements et analyses dans le cadre du contrôle sanitaire en 2019. Toutes les analyses étaient conformes. De plus, le système de chloration a récemment été fiabilisé grâce à l'ajout de « chloration relais » en différents points du réseau, permettant de garantir une teneur suffisante en tout point du réseau de distribution.

Je gère les eaux pluviales

La multiplication des aménagements urbains, la densification des villes, l'urbanisation croissante, la réduction des espaces naturels ont conduit progressivement à une forte imperméabilisation des sols.

Cette imperméabilisation croissante limite les possibilités d'infiltration, accentue la concentration des eaux pluviales, augmente les débits de pointe à évacuer par les réseaux d'assainissement et provoque une surcharge de ces réseaux, générant des inondations et des déversements dans le milieu naturel et des pollutions des milieux récepteurs.

Pour lutter contre ce phénomène la maîtrise des eaux pluviales vise aujourd'hui à privilégier une gestion de proximité qui se traduit par des principes fondamentaux :

- Limiter le ruissellement des eaux pluviales
- Réduire les surfaces imperméabilisées ou compenser les effets de l'imperméabilisation
- Stocker temporairement les eaux pluviales pour écrêter les flux
- Favoriser l'infiltration naturelle in situ pour recharger les nappes phréatiques
- Développer le végétal dans le cycle de l'eau afin de favoriser l'évaporation de l'eau et l'évapotranspiration par la végétation.



Réduction des déchets, les réflexes à adopter

Près d'1 kg de déchets par personne est produit chaque jour. C'est trop !

La prévention des déchets consiste à faire moins de déchets. Chacun peut agir au quotidien pour réduire sa poubelle.

Je réduis les emballages lors de mes achats

- Je me munis de contenants réutilisables : sacs en tissu, sac à pain, boîtes...
- J'évite les produits suremballés
- J'achète au détail, à la coupe ou en vrac

Je composte dans mon jardin, en appartement ou avec mes voisins

- 30 % de ma poubelle d'ordures ménagères en moins et de l'engrais naturel pour mes plantations
- L'Agglo fournit gratuitement les composteurs, lombricomposteurs et accompagne les projets en immeuble. Toute demande peut être faite directement sur le site de l'Agglo, rubrique « Mes démarches »

Je réutilise ce qui peut l'être

- Au lieu de jeter, je peux prolonger la vie de mes objets en les faisant réparer, en les revendant ou en les donnant à l'association Emmaüs
- Au lieu d'acheter des objets neufs, pourquoi ne pas chiner dans les vide-greniers, les bourses aux vêtements, les sites internet ?

Je limite le gaspillage alimentaire

- Je cuisine mes restes avec des recettes originales
- Je ne jette pas les produits avec la mention « à consommer de préférence » dès que la date est dépassée, ils ne présentent aucun risque pour la santé

Je bois l'eau du robinet

- Bonne pour ma santé : une eau très contrôlée et riche en minéraux
- Économique : 2,25 € contre près de 200 € par an et par personne pour de l'eau minérale en bouteille
- Écologique : zéro transport et zéro déchet plastique

J'appose un autocollant « stop-pub » sur ma boîte aux lettres

Coller un « stop-pub » sur sa boîte aux lettres permet d'économiser en moyenne 30 kg de papier par foyer et par an, tout en continuant à recevoir les journaux communaux et intercommunaux.

Les autocollants « stop-pub » sont disponibles gratuitement dans votre mairie.

Objectif compost pour tous : que propose l'Agglo ?

À partir de décembre 2023, tous les habitants devront bénéficier d'une solution de tri à la source des déchets alimentaires.

Aussi, Vienne Condrieu Agglomération offre une solution adaptée à chacun, quel que soit son lieu d'habitation.

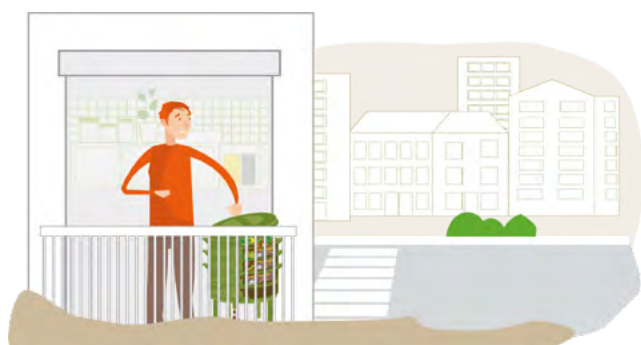
En effet, l'Agglo propose gratuitement les équipements et un accompagnement (guide, formation...) permettant de produire un compost, engrais naturel à partir de nos épluchures et restes de repas.



Pour les logements individuels avec un espace extérieur privé,

l'Agglo propose gratuitement des composteurs individuels.

À la maison, installez votre composteur sur un espace plat, en contact direct avec la terre, idéalement facile d'accès en tout temps et pas trop loin de la maison...



Pour les logements collectifs sans espaces verts,

l'Agglo fournit gratuitement un lombricomposteur. Le dispositif peut être installé dans une cave, sur un balcon ou encore dans l'appartement pour recevoir les déchets de cuisine. Comme son nom l'indique, le lombricompostage consiste à utiliser des vers pour transformer les déchets biodégradables en engrais liquide et solide.



Pour les logements collectifs avec espaces verts,

l'Agglo propose gratuitement la mise en place de composteurs partagés dans les résidences. Pour effectuer la demande, il convient d'identifier au préalable deux habitants référents volontaires qui assureront le suivi du composteur et bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement de l'Agglo.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Rendez-vous sur le site de Vienne Condrieu Agglomération,

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-composte

rubrique Mes démarches
> Déchets > Je demande un composteur ou un lombricomposteur



Recensement de la population 2024

Cette année, TUPIN-ET-SEMONS réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 Janvier 2024.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la Commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la Commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Autorisation d'urbanisme 2023

Permis de construire délivrés en 2023 :

Nom du Pétitionnaire	Numéro du PC	Objet de la construction	Accepté le
SCI PAVEPACAMA	069 253 23 00003	Immeuble comportant 4 logements et 2 commerces	25/08/2023
TEPEKUYU Halil	069 253 23 00004	Garage	01/06/2023
PICARD Matthieu	069 253 23 00005	Extension	29/06/2023
EARL Domaine DEGACHE Frères	069 253 23 00006	Extension hangar agricole	24/10/2023
HUTTOPIA	069 253 23 00008	Nouvelles constructions, rénovations de constructions existantes du camping et démolitions	18/09/2023

Déclaration préalables délivrées en 2023 :

Nom du Pétitionnaire	Numéro du PC	Objet de la construction	Accepté le
CARDOT Jean-François	069 253 23 00001	Panneaux Photovoltaïques	23/03/2023
DESCHAMPS André	069 253 23 00002	Panneaux Photovoltaïques	06/04/2023
NEVEU Sonia	069 253 23 00003	Remplacement menuiseries	06/04/2023
MARY Maurice	069 253 23 00004	Panneaux Photovoltaïques	04/05/2023
MAYAUD Anne-Gaëlle	069 253 23 00005	Piscine	08/06/2023
BAJAT Elian	069 253 23 00006	Carpot, piscine, clôture	17/10/2023
MAYAUD Rodolphe	069 253 23 00007	Création d'une ouverture	02/11/2023
CHARLES Christophe	069 253 23 00008	Agrandissement du cabanon et mur de clôture	02/11/2023

Police Municipale Mutualisée : un an au service de la sécurité locale

Depuis plus d'un an, la collaboration avec les communes d'Ampuis, de Condrieu a donné naissance à une police municipale mutualisée, œuvrant conjointement pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens de la région. Cette initiative novatrice a permis de renforcer les moyens humains et matériels dédiés à la surveillance et à l'intervention dans la commune.

Des patrouilles au service de la communauté

La police municipale mutualisée s'engage activement dans la surveillance de la commune, assurant des patrouilles régulières tout au long de la journée et une soirée par semaine. Ces agents polyvalents interviennent sur divers fronts, répondant aux problèmes de voisinage, veillant à la sécurisation routière, et assurant une présence dissuasive à travers des patrouilles générales.

Une contribution à la vidéoprotection locale

Outre les missions traditionnelles de patrouille et d'intervention, la police municipale mutualisée prend en charge la gestion et l'exploitation du système de vidéoprotection de la commune. Cette technologie moderne permet de renforcer la surveillance des espaces publics, dissuadant ainsi les comportements indésirables et contribuant à la résolution des incidents plus efficacement.

Un contact permanent avec la population

La proximité avec les citoyens est une priorité pour la police municipale mutualisée. Les habitants peuvent contacter les agents à tout moment de la journée au numéro dédié : 04 74 56 04 19 ou 06 85 83 04 88. De plus, un canal de communication par mail est ouvert à l'adresse : police.municipale@ampuis.com. Cette accessibilité renforce le lien entre la police et la communauté, favorisant l'échange d'informations et le traitement rapide des préoccupations citoyennes.



Enfouissement chemin des Maisons Blanches

Le chantier est en train de se terminer avec un retard de plus de six mois... et même s'ils restent quelques travaux de finitions : enlèvements des poteaux, aménagements autour des nouveaux lampadaires qui vont venir parfaire ce chantier, aménagement d'un fossé.

Nous tenons à remercier les riverains pour la patience dont ils ont fait preuve, et les engageons à profiter paisiblement (à une allure modérée) du nouveau revêtement de la chaussée !

Réfection du sentier

Enfouissement

Pour le moment, les travaux de réfection du sentier se déroulent conformément au planning prévu, et une nouvelle phase va commencer avec l'enfouissement des réseaux aériens du 800 Côteau de Bassenon à Semons. Ces travaux seront moins gênants pour les riverains que ceux de Maison Blanche, car ils se dérouleront, pour l'essentiel sur le tracé du sentier, donc en dehors des voies de circulation.

Recherche vieux pressoir

Nous désirons agrémenter le départ du sentier vers Condrieu par la mise en place d'un symbole reconnaissable de l'activité viticole : un pressoir à vis.

Si vous en avez un qui vous encombre, nous nous ferons un plaisir de vous en débarrasser.

Traversées de la Départementale

Le sentier traverse quatre fois la départementale dans sa descente sur le Bassenon, et notre projet intègre bien des dispositifs visant à réduire les risques d'accident lors de ses traversées.



La difficulté vient du cadre réglementaire qui interdit la présence de passage piétons hors agglomération, n'autorise ceux-ci en agglomération que sous une série de conditions...

Néanmoins, nous apporterons des solutions avec différents dispositifs.

Des dispositifs passifs avec l'installation de barrières en chicane avant chaque traversée de la départementale et une signalisation informant les automobilistes de ses traversées.

Et, nous envisageons un dispositif dynamique destiné à signaler aux automobilistes et aux promeneurs leurs présences réciproques.

Etat civil 2023

Naissances

Mila BAJAT née le 17 juin 2023 à VIENNE (Isère)

Domiciliée 1800 coteau de Bassenon 69420 TUPIN ET SEMONS

Noé Jean BOUVIER né le 24 juillet 2023 à PIERRE-BENITE (Rhône)

Domicilié 103 route des Haies 69420 TUPIN ET SEMONS

Giovanni GARANDE né le 30

janvier 2023 à PIERRE-BENITE (Rhône)

Domicilié 2150 chemin de Gravisse 69420 TUPIN ET SEMONS

Midhad ISAKOVIC né le 03 mai 2023 à VILLEURBANNE (Rhône)

Domicilié 5 rue des Blettes 69420 TUPIN ET SEMONS

Céleste Marie Anastasie ROUQUEROL née le 14 juin 2023 à VIENNE (Isère)

Domiciliée 180 chemin des Maisons Blanches 69420 TUPIN ET SEMONS

Soän Sofiane Giuliano TURCANO ECOFFET né le 4 juillet 2023 à VIENNE (Isère)

Domicilié 14 rue des Blettes 69420 TUPIN ET SEMONS

Pacs

LE BOUHART Yann et AOUACHERIA Amèle
le 04 octobre

Transcriptions de décès

BERGIGNAT Max Joseph

décédé à Condrieu le 29 janvier

DUPLESSY Chantal Yvette

décédée à SAINT-PRIM (Isère) le 19 septembre

STEPHAN Henri

décédé à CONDRIEU (Rhône) le 05 octobre





Agence Postale d'Ampuis - Vival, 9 boulevard des Allées – 69420 Ampuis	04 74 56 02 54
Assistante sociale du Conseil Général	04 74 56 60 27
Centre anti poison de Lyon 162 avenue Lacassagne 69000 Lyon	04 72 11 69 11
Clinique Trénel 575 rue du docteur Trénel 69560 Sainte-Colombe	04 74 53 72 72
Commissariat de police de Vienne 6 place Pierre Sémard 38200 Vienne	04 74 78 06 78
Ecole publique de Semons 5 rue de la mairie 69420 Tupin Et Semons	04 74 59 84 88
Gendarmerie d'Ampuis 1 rue Jean Julien Chapelant 69420 Ampuis	04 74 56 10 26
Gendarmerie	17
Hôpital de Condrieu 10 rue de la Pavie 69420 Condrieu	04 74 78 74 00
Hôpital Lucien Hussel Mont Salomon, montée du D. Chapuis 38200 Vienne	04 74 31 33 33
Mairie d'Ampuis 11 boulevard Allées 69420 Ampuis	04 74 56 04 10
Mairie de Condrieu 8 rue de la mairie 69420 Condrieu	04 74 59 50 38
Mairie de Givors 23 place Henri Barbusse 69700 Givors	04 74 49 18 18
Mairie de Tupin et Semons 5 rue de la Mairie 69420 Tupin et Semons	04 74 59 81 08
Mairie de Vienne Place de l'Hôtel de Ville 38200 Vienne	04 74 78 30 00
Mairie Les Haies 450 rue des Champs Blancs 69420 Les Haies	04 74 56 89 99
Maison du département : 1 p. des Droits de l'Homme, 69420 Condrieu	04 74 56 68 29
Numéro d'urgence	112
Pharmacie de garde	32 37 ou 39 15
Police municipale	04 74 56 04 19
Pompiers	18
Puéricultrice du Conseil général	04 74 56 60 27
SAMU	15
Vienne Condrieu Agglomération	04 74 78 32 10

Mairie de Tupin et Semons

5 rue de la Mairie
69420 Tupin et Semons
Tél. 04 74 59 81 08.

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30 à 12 h
Jeudi 8h30 à 12 h
Vendredi 8h30 à 12h / 14h
à 17h15.

Permanences maire et adjoints

Mardi de 10h à 12h
et sur rendez-vous
Tél. 04 74 59 81 08.

E-mail :
mairie@tupinsetemons.fr

Site internet :
www.tupinsetemons.fr